

École primaire de RANDENS

Place de la Mairie

73220 RANDENS

Ce.0731314G@ac-grenoble.fr / tél : 04-79-36-33-71

Compte-rendu du Conseil d'école du mardi 18 octobre 2016

Présents :

- Équipe pédagogique : Mmes ANGERAND, DREGE, GALLICE, et Mr FOUCAULT
- Mairie : Mmes NEGRETTI et SCHULZ
- Parents délégués : Mmes COMBET, DELVAEL, REGALLET, SANFILIPPO et Mr KUBIAK
- DDEN : Mme SERVANT

Excusés :

- Equipe pédagogique : Mme PLANCON
- IEN : Mr JULIEN
- Mairie : Mr le Maire, Mmes BERTHEAU, GAZET et MASSUTTI

Introduction :

En introduction, la directrice souhaite préciser certains rôles et missions du conseil d'école.

Le conseil d'école se réunira une fois par trimestre (soit trois fois dans l'année scolaire), sauf demande exceptionnelle de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le conseil d'école, sur proposition de la directrice, est amené à voter le règlement intérieur auquel sont annexées la charte internet et la charte de la laïcité, à établir le projet d'organisation de la semaine scolaire, à donner son avis ou présenter des suggestions concernant le fonctionnement de l'école, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires, le restaurant scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des élèves.

1. Présentation de l'équipe enseignante et bilan de la rentrée:

La répartition et les effectifs des classes sont les suivants :

	Classes	Effectifs	Enseignants
	PS-MS	25 (11+14) (16 garçons et 9 filles)	Mme GALLICE
	GS -CP	25 (12+13) (16 garçons et 9 filles)	Mme ANGERAND
	CE1-CE2	25 (14+11) (14 garçons et 11 filles)	Mlle DREGE et Mme GIANSETTO (Mme GIANSETTO assure la décharge de direction de Mlle DREGE tous les vendredis et quelques mercredis matins)
	CM1-CM2	28 (11+17) (15 garçons et 13 filles)	Mr FOUCAULT
Totaux :	4 classes	103 élèves et 69 familles	5 enseignants

Pour ce début d'année, il y a eu 18 inscriptions (11 PS, 1 MS, 2 GS, 1 CP, 1 CE1, 1CM1, 1 CM2).

Sur le nombre total d'inscriptions, 2 élèves ne résident pas à RANDENS. Ces inscriptions ont été acceptées car les frères de ces élèves étaient déjà inscrits à l'école.

Un certain nombre de personnes interviennent régulièrement au sein de l'école :

- ATSEM : Mme ODDON qui œuvre au sein de la classe des PS/MS.

- Mme CATELLAT assure un mi-temps (5 matinées par semaine de 8h30 à 11h30) dans la classe des GS/CP et celle des PS/MS en tant qu'employée communale d'animation. De plus, Mme CATELLAT s'occupe également de la cantine, de la garderie et des activités périscolaires. Par ailleurs, **Mme CATELLAT dispose d'un téléphone professionnel pour toutes les questions et les modifications liées à ces services : 06 / 79 /17 /27 /52.**
- Mme ALEO qui est EVS, apporte son aide pour les tâches administratives et intervient dans les classes pour encadrer les travaux informatiques ou apporter son aide lors de petits ateliers. Cette personne intervient à raison de 20 heures hebdomadaires au sein de notre école et dans les écoles maternelle et élémentaire d'Aiguebelle.
- Mme COLOMBANI est AVS et apporte son aide à un élève de GS et à un élève de CM2.

D'autres personnes interviennent ponctuellement auprès des élèves sur demande des enseignantes :

- Une enseignante surnombre : Mme PLANCON qui intervient en soutien dans les classes.
- Maîtresse E : Mme BENOIT
- Psychologue scolaire: Mr CELLE

2. Présentation de la nouvelle organisation de la semaine scolaire :

La directrice présente le nouvel emploi du temps qui est entré en application à la rentrée de septembre.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 11h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h30 à 13h30	Pause Méridienne				
13h30 à 15h45	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h45 à 16h30	Activités périscolaires	Activités périscolaires		Activités périscolaires	Activités périscolaires

Les activités périscolaires sont du ressort de la Mairie.

Pour cette année scolaire, la mairie propose une garderie accompagnée.

Concernant les **locaux** utilisés lors de ce temps de garderie, les élèves sont dirigés sur le terrain de sport, dans la salle des fêtes et dans les salles de classe.

3. Modalités d'organisation des activités pédagogiques complémentaires :

Tout comme l'an passé, des activités pédagogiques complémentaires sont mises en place. Elles permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, une aide au travail personnel ou encore la mise en œuvre d'une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

Le volume horaire annuel consacré aux APC en présence d'élèves est de 36 heures.

Les heures dédiées à **ces activités se déroulent le mardi et le jeudi de 15h45 à 16h30.**

L'équipe enseignante précise que c'est elle qui propose aux familles ce type d'aide. Enfin, dès lors que les parents ont donné leur accord pour cette prise en charge, ils s'engagent à ce que leurs enfants soient présents le plus régulièrement possible à ces séances. Des absences répétées et non justifiées pourraient entraîner un arrêt de cette prise en charge.

4. Règlement intérieur, charte internet et charte de la laïcité:

« Le règlement intérieur de l'école est un document auquel chaque adulte doit pouvoir se référer pour légitimer son autorité, en privilégiant la responsabilité et l'engagement de chacun. »

La directrice procède à la présentation et à la lecture de quelques extraits du règlement intérieur de l'école. Ce document a été remis à chaque famille par le biais du dossier de rentrée.

L'équipe enseignante souhaite souligner l'importance de certaines règles telles que:

- Toute **absence** d'un élève doit être signalée au plus vite aux enseignantes par écrit ou par téléphone.

La directrice rappelle que pour toute absence non justifiée de plus de 4 demi-journées dans un même mois, l'Inspecteur de l'éducation nationale sera informé.

-Lorsqu'un enfant présente des symptômes contagieux, l'école ne pourra pas l'accueillir de la journée.

- **L'élève ne doit pas venir avec des médicaments à l'école.** Les enseignants ne sont pas en mesure d'administrer des médicaments, sauf si un PAI a été établi en accord avec l'école, les parents, le médecin et la médecine scolaire.

- Les objets ne portant pas de noms (vêtements ou autres) oubliés à l'école et non récupérés au bout d'un an seront donnés à une œuvre caritative.

Ensuite, comme l'an dernier la **charte d'utilisation des réseaux et de l'internet** est annexée au règlement intérieur de l'école. Cette charte reprend les points suivants:

-les engagements de l'école tels que le fait de fournir un accès sécurisé et filtré à internet,

-les engagements des utilisateurs,

-les modalités d'accès à internet, les recherches effectuées dans le cadre des activités pédagogiques se font en présence d'un adulte,

-les sanctions encourues si un manquement aux points suivants est constaté.

Ce document sera affiché dans chacune des classes et présenté aux élèves de manière adaptée suivant les niveaux.

De plus, **la charte d'utilisation des réseaux et de l'internet est affichée à l'entrée de l'école.**

Ensuite, comme l'an passé, la **charte de la laïcité** est également annexée au règlement intérieur de l'école. Ce document a pour objectif de préciser les valeurs de la République.

Cette charte comprend 15 items qui réaffirment chacun la laïcité de l'école et **ce document est affiché dans les locaux de l'école et à l'entrée de l'école.**

Voici quelques items :

- a. La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.
- b. La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
- c. Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
- d. Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

L'ensemble des membres du conseil d'école, présents à ce jour, approuve le règlement intérieur, la charte internet et la charte de la laïcité.

-Complément d'information apportée par Mme SERVANT : La journée de la laïcité se déroulera le 9 décembre.

5. Sécurité à l'école :

La sécurité des élèves est la priorité du Ministère de l'Education Nationale, par conséquent plusieurs mesures ont été prises au sein de l'école de RANDENS afin de sécuriser au mieux l'établissement.

Certaines de ces directives ont été présentées par la directrice lors des réunions de rentrée.

1. Tout d'abord, une affiche rappelant les règles de sécurité à respecter est apposée à l'entrée de l'école.

2. Ensuite, comme chaque année, trois exercices d'évacuation liés à un éventuel incendie seront réalisés. Le premier a eu lieu le mardi 14 septembre. L'alerte a été donnée à l'aide de l'alarme récemment installée par la mairie et les élèves se sont rassemblés sur le parking devant l'école.

3. En complément, un exercice de mise en sûreté lié à une éventuelle intrusion dans les locaux scolaires a été effectué le mercredi 12 octobre. Après concertation entre les maîtres, la mise en sécurité des élèves lors d'un tel événement nous a semblé bien difficile. Toute évacuation en dehors du bâtiment implique une exposition sur le devant de l'école. Les lieux de rassemblement les plus sûrs sont les classes ou l'espace vert à côté du terrain de tennis.

Cependant, si lors d'une tentative d'intrusion dans les locaux de l'école, les élèves et le personnel devaient évacuer, il faudrait le faire par le portail qui se trouve derrière le mur. Par conséquent, l'équipe enseignante souhaiterait qu'un petit portillon sécurisé soit installé à la place de la grille dans la cour des maternelles.

-Question de Mme COMBET : Comment les élèves ont-ils réagi lors de l'exercice de mise en sûreté ?

→ Chaque enseignant explique sa démarche en amont auprès des élèves de sa classe. L'ensemble des élèves de l'école s'est déplacé dans un silence quasi-total.

4. Par ailleurs, l'assistant départemental de prévention, envoyé par la DSDEN, Mr FRIONNET, s'est rendu à l'école le vendredi 23 septembre pour effectuer une visite des locaux de l'école. Cette visite s'est effectuée en présence de Mr le Maire. Un courrier a été envoyé à la Mairie pour signaler les points à améliorer. Mme SCHULZ procède à la lecture du courrier et précise que certains points ont d'ores et déjà été résolus. L'une de ces demandes concerne l'installation d'un système de type visiophone/interphone au portail vert afin de filtrer à distance les entrées.

5. Enfin, la directrice rappelle l'existence du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) et du Registre Santé et Sécurité au travail. Le DUER a été revu et corrigé suite à la visite de l'assistant départemental de prévention.

-Remarque de Mme REGALLET : Un volet des appartements situés au-dessus de la cour des élèves de maternelle est abîmé. (La mairie en prend note.)

6. Compte-rendu financier de la coopérative scolaire :

La parole est donnée à Mme ANGERAND.

Tout d'abord, Mme ANGERAND précise les fonctions et l'utilité de la coopérative scolaire. De plus, la coopérative scolaire de l'école de RANDENS est affiliée à l'OCCE. La coopérative scolaire permet de financer certains projets des enseignants, tels que: l'abonnement à un quotidien, l'achat du matériel nécessaire à un élevage, l'achat des éléments de la pharmacie...

Le solde créditeur à ce jour est de 1 386,47 euros.

Pour l'année scolaire en cours, certaines dépenses ont déjà eu lieu, telles que les adhésions à la MAE et à l'OCCE (224,00 euros). En outre, les bénéfices réalisés sur la vente des photos de classe ainsi qu'une subvention de la mairie (10 euros par enfant) viendront se créditer sur le compte de la coopérative scolaire.

Enfin, l'équipe enseignante remercie vivement les parents qui ont versé la participation financière demandée en début d'année, 5 euros par enfant (Total récolté : 530,00€).

Mme ANGERAND présente aux membres du conseil d'école le bilan financier de l'année scolaire 2015/2016. Enfin, Mmes ANGERAND et DREGE précisent que le cahier de comptes est consultable à tout moment.

-Question de Mme REGALLET : Est- ce- vrai qu'il n'est pas autorisé d'avoir dans la même commune un sou des écoles et une coopérative scolaire ?

-Réponse de l'équipe enseignante : Il n'existe aucune contre-indication à notre connaissance.

La directrice profite de cette question pour exposer les moyens alloués à l'école et leur utilisation.

7. Sorties éducatives et pédagogiques prévues :

- Piscine : nous disposons de deux créneaux : le premier du 16 janvier 2017 au 17 mars 2017, le mardi matin pour les élèves de CM1/CM2 et du 20 mars 2017 au 09 juin 2017, le jeudi matin pour les élèves de GS/CP/CE1/CE2.

- Ski nordique: les classes de GS/CP et CE1/CE2 souhaitent effectuer un cycle de ski nordique (6 séances) sur le domaine de la Féclaz le vendredi entre les mois de janvier et février.

→ L'équipe enseignante rappelle l'importance des **parents agréés** pour les activités de **natation et ski nordique**. Si un parent souhaite encadrer un groupe d'élèves, il lui faudra passer un **agrément** (une partie théorique et un test pratique).

- PS/MS: visite de la maison du Père-Noël en décembre, sortie neige en février et une sortie au cirque en fin d'année

- GS/CP : cycle natation, cycle ski nordique (6 séances), une visite au musée

- CE1/CE2 : cycle natation, cycle ski nordique (6 séances)

- CM1/CM2 : coursethon au parc Rochette à Aiguebelle, cycle natation, cycle kayak de 4 ou 5 séances en fin d'année, une sortie découverte ski nordique et raquette, spectacle de musique classique au Dôme théâtre à Albertville.

Pour Noël : tous les élèves de l'école se retrouveront dans la salle des fêtes le vendredi 16 décembre pour visionner un dessin animé et un goûter sera partagé l'après-midi (les pâtisseries partagées seront réalisées par les élèves).

8. Utilisation de la salle des fêtes :

Comme tous les ans, la directrice a fait parvenir à Monsieur le Maire un tableau précisant les besoins d'utilisation de cette salle par les enseignantes. Les enseignantes sont amenées à utiliser cette salle en cas de mauvais temps lors des séances d'EPS. Par ailleurs, la directrice précise qu'en cas de besoin spécifique, elle contactera directement la secrétaire de Mairie pour connaître les disponibilités.

9. Travaux et demande de matériel :

Remerciements : Tout d'abord, l'équipe enseignante tient à remercier la mairie pour :

- la rénovation complète de la classe des CM1/CM2,
- l'achat d'un nouveau copieur,
- l'installation d'une alarme incendie.

L'équipe enseignante tient également à remercier Mme NEGRETTI et Mr PERONNON Serge qui ont fait don de livres, jeux et cassettes vidéos à l'école.

Matériel :

L'équipe enseignante souhaite signaler quelques besoins :

- deux distributeurs de savon sont à réparer,
- une odeur très désagréable s'échappe des toilettes en maternelle,
- installation d'un verrou sur la porte séparant la mairie et le vestiaire des CM,
- changer la porte vitrée de la classe des GS/CP,
- **installation sur la façade de l'école des drapeaux français et européen, ainsi que de la devise de la république « Liberté, Egalité, Fraternité »**

-Réponse de Mme SCHULZ : Le matériel a été livré en mairie et l'installation aura lieu pendant les vacances d'automne.

10. Questions des parents délégués :

Aucune question n'a été transmise à l'équipe enseignante.

La directrice.
Mlle DREGÉ.